

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 21 juin 2017

Présents : THIRIOT Christian, DUMAS Marc, DRAMAIX Jean-Guy, ETIENNE Pierre, FRADETTE Benoit, Jérôme Millet, Bruno Blain, Jean-Jacques CORNAND.
Excusées : MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à DUMAS Marc), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme).
Absent : BERARD Patrick.

Mr Jean-Jacques CORNAND a été désigné secrétaire de séance.

1. Délibérations transferts compétences facultatives à la CCBDP :

- * n°1, SPANC; adopté à l'unanimité
- * n°2, En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature ; adopté à l'unanimité
- * n°3, Gestion et entretien du gymnase de Buis les Baronnies; adopté à l'unanimité
- * n°4, Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'Etat de la Région et du Département; adopté à l'unanimité
- * n°5, Actions de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles; adopté à l'unanimité
- * n°6, Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge dans le cadre des programmes conduits respectivement par le SMOP et le SMIGIBA; adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. Délibération sur choix de la voirie communale à transférer à la CCBDP :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de transférer les voies communales suivantes :

- * Chemin des Brunots : VC 1a, VC 1 jusqu'à jonction CR 3, CR 3.
- * Chemins de la Bâtie : VC 3, CR 5, CR 21
- * Chemins Rigauze : VC 5, CR 8
- * Chemin Rambaud : CR 15 jusqu'à la bache de reprise.

Le linéaire transféré est de l'ordre de 6 000 mètres

3. Délibération sur le montant de l'enveloppe voirie à transférer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de transférer la totalité de l'enveloppe voirie 2017 soit 12 656 €
- Décide le goudronnage de la partie haute du CR15 Chemin Rambaud jusqu'à boîte aux lettres propriété Marc DUMAS.

4. Délibération sur parcelle A325 à céder à Monsieur FRADETTE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'officialiser l'accord amiable réalisé entre la commune et Monsieur Fradette par la cession gratuite de la parcelle A 353 (anciennement A 325) d'une superficie de 249 m² appartenant à la commune.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession proposée
- Dit que les frais notarié seront supportés par la commune
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour l'accomplissement de cette cession et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Délibération sur création de poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la proposition d'avancement de grade de l'adjoint administratif territorial, il convient d'une part de se prononcer sur les taux de promotion d'avancements de grade et d'autre part sur la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux de promotion à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'ensemble des cadres d'emploi et pour l'ensemble des grades;
- Décide la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2017 à raison de 14 heures hebdomadaires.

6. Point dossiers urbanisme :

- Retour des dossiers de CU de Sid DRAMAIX et de Luc LUCIANO : ces deux dossiers deviennent des CU d'information. Rappel de la loi montagne et du RNU par la DDT. Dépôt de dossiers permis de construire recommandé. Une rencontre sur site entre le Maire et le responsable de l'urbanisme de la DDT est envisagée. Une extension des réseaux eau et électricité seraient nécessaire.

- Retour du dossier de permis de construire de Mr PIAR : accordé. Extension de réseau sur voie privée.

- Retour du dossier de permis de construire de Mr et Mme ALZONNE : refusé. Les Bâtiments de France ont été consultés. Le refus est dû à un manque d'étude du sol et des risques encourus.

- Dépôt d'une demande de permis de construire par Mme MARCHAL : avis favorable.

7. Point assainissement :

La zone sur voie goudronnée de la Retrache est terminée.

L'entreprise traverse les terrains privés de Roger BACQUET et Michèle CANALS.

Les travaux reprendront ensuite en partant de la zone haute (E. Bernateau).

Une réunion aura lieu le 12 juillet avec les entreprises Réseaux et STEP pour faire le point et pour envisager la suite des travaux aux Granges et à la Bâtie ainsi que la finition aux Jonchiers.

8. Questions diverses :

- La mairie sera fermée du 14 juillet au 7 août .

- Prochaine réunion du conseil municipal le 6 septembre pour la validation du Règlement du service public d'assainissement collectif présenté par Monsieur le Maire. Ce document est distribué aux conseillers pour lecture et corrections éventuelles.

- Visite du SDED : prise en compte de la demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphones. Explication sur les problématiques des dossiers en cours (Martin, Dramaix, Luciano, Thiriot).

2 informations nous ont été apportées :

* la commune ne peut pas refacturer au privé l'extension de réseau, seule une possibilité de don est réalisable.

* un projet d'enfouissement de 150 000 € tous les ans subventionné à 80 % peut être réalisé.

- Problème causé par les chiens errants, un rappel sera fait.
- Bus scolaire : une information est faite par Benoit Fradette sur des problèmes entre les enfants. Une rencontre des parents a eu lieu.
- Bruno Blain signale un problème de fil électrique trop bas vers sa construction.



Vu pour être affiché le 28 juin 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 28 juin 2017

Le Maire, Christian THIRIOT